

ARRÊTÉ DE LA MAIRE

Objet : ARRETE PORTANT NOMINATION DE PRESIDENTS DES BUREAUX DE VOTE DE LA VILLE D'ORLY DES ELECTIONS EUROPEENNES DU 9 JUIN 2024.

LA MAIRE D'ORLY,

VU le Code électoral et notamment son article R.43 du Code électoral ;

VU le Décret n°2024-226 du 12 Mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement européen du 9 Juin 2024.

CONSIDERANT l'organisation des élections européennes le 9 juin 2024 sur le territoire français ;

CONSIDERANT la nécessité de nommer des présidents de bureaux de vote de la Ville d'Orly pour les élections européennes du 9 juin 2024 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Les Présidents des 12 Bureaux de Vote sont nommés pour le scrutin du 9 juin 2024 relatif aux élections européennes comme suit :

B.V	DESIGNATION ET IMPLANTATION	PRESIDENT	QUALITE
1	HÔTELDE VILLE/SALLE DU CONSEIL Place François Mitterrand	I. SOUID	MAIRE
2	RESTAURANT SCOLAIRE J. MOULIN 89 Avenue de la Victoire	T. CHAUDRON	MAIRE-AJDOINT
3	MAISON DE L'ENFANCE 4 Allée de la Terrasse	M. URZUA AGUIRRE/AVILES	MAIRE-ADJOINTE
4	ECOLE MATERNELLE NOYER GRENOT 14 rue Pierre Corneille	K. BETTAYEB	MAIRE-ADJOINTE
5	RESTAURANT SCOLAIRE R. ROLLAND 17 Avenue Molière	T. ATLAN	MAIRE-ADJOINT
6	CENTRE CULTUREL SALLE DE REUNION 1 Place Gaston Viens	M. VERA	MAIRE-ADJOINTE
7	LA HALLE AUX TALENTS 14 Rue du Docteur Calmette Prolongée	N. BESNIET	MAIRE-ADJOINTE
8	RESTAURANT SCOLAIRE M. CACHIN 1 Square des Frères Montgolfier	S. EL AMRANI	MAIRE-ADJOINTE
9	GYMNASE ROBERT DESNOS Rue des Hautes Bornes	F. RADJOUH	MAIRE-ADJOINT
10	ECOLE PAUL ELUARD 1 Rue Amundsen	A. GIRARD	MAIRE-ADJOINT
11	SALLE DE L'ORANGERIE Parc Georges Méliès	J.F. CHAZOTTES	MAIRE-ADJOINT
12	HÔTEL DE VILLE/SALLE DES MARIAGES Place François Mitterrand	S. BARRE PIERREL	MAIRE-ADJOINTE

123

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240527-AIVP2024153-AI
Date de télétransmission : 27/05/2024
Date de réception préfecture : 27/05/2024

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne,
- Madame le Commissaire de Choisy-le-Roi,
- Aux intéressés

ARTICLE 3 : Le Directeur général des services de la Mairie d'Orly, le Commissaire Divisionnaire de police de Choisy-le-Roi, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

Fait à Orly, le 27 mai 2024



Imène Soud,

Maire

Conseillère Départementale du Val-de-Marne

Accusé de réception en préfecture
094-219400546-20240527-AIVP2024153-AI
Date de télétransmission : 27/05/2024
Date de réception préfecture : 27/05/2024